

Postulat : Donnons-nous les moyens de l'assainissement des bâtiments communaux pour contribuer à atteindre les ambitions communales de réduction des GES.

En 2011, la Municipalité présentait le préavis 199 pour « l'optimisation énergétique des bâtiments communaux ». L'efficacité énergétique du parc immobilier communal est décrit comme un objectif à la fois environnemental et financier, principe qui nous paraît toujours aussi valable aujourd'hui. Le préavis de l'époque identifie 3 actions complémentaires pour y parvenir :

1. l'optimisation de la gestion énergétique au quotidien
2. l'assainissement des bâtiments (par exemple, leur enveloppe)
3. la sensibilisation des usagers des bâtiments à un comportement responsable.

Le préavis 199 choisit comme « premier » axe d'action l'optimisation énergétique. Cela représente des améliorations ponctuelles pertinentes sur un bâtiment (par exemple : détecteurs de présence, vannes thermostatiques, optimisation du fonctionnement des chaudières, etc) mais en aucun cas le gros œuvre de la rénovation énergétique.

Un objectif de réduction de 10 % de la consommation énergétique du parc immobilier communal (58 bâtiments), jugé « prudent », est alors fixé, à atteindre en 5 ans (pour plus de détails : cf Préavis 2011/199).

Ledit préavis a fait l'objet de 7 rapports municipaux intermédiaires, faisant état de l'avancée des travaux, des aspects financiers et des objectifs atteints. Le dernier date du 22 juin 2020 décrivant la situation au 31 décembre 2019 au plus tard. Dans ce rapport, nous lisons que la réduction d'énergie du parc immobilier communal n'a atteint que 75 % de l'objectif initial.

Nous rappelons ici que la part du CO₂ émis par les bâtiments résidentiels et tertiaire de la commune a été estimé à 44 % en 2018 (cf préavis 201/ 2020). Sur le plan national, l'office fédéral de l'énergie nous fournit plusieurs chiffres percutants ¹:

1. le parc immobilier représente 45 % de la consommation totale d'énergie.
2. Une meilleure isolation thermique et des fenêtres étanches permet d'économiser jusqu'à 60 % des coûts de chauffage.

Il apparaît dès lors clair que le bâtiment porte une lourde empreinte carbone et que l'assainissement des bâtiments communaux devrait devenir une priorité puisque c'est une mesure à fort impact en vue de l'objectif zéro émission nette en 2050.

Citons l'exemple de Morges qui l'a bien compris : la Municipalité vient de soumettre un préavis dans ce sens, demandant un crédit cadre de 17 Mio pour l'assainissement de 8 bâtiments prioritaires.²

¹ <https://www.suisseenergie.ch/batiment/renover-assainir/>

² <https://www.morges.ch/actualites/communiqu--un-credit-cadre-pour-lassainissement-des-batiments-communaux-202194>

Genève s'investit également dans la rénovation de son parc immobilier. La ville vise une réduction de 30 % de la consommation énergétique et de 60% de l'empreinte carbone de son patrimoine bâti.³

Au vu de ce qui précède, plusieurs questions émergent, dont certaines prennent un caractère d'urgence au vu de la crise multiple que nous traversons : changement climatique déjà palpable dans notre ville, augmentation des coûts de l'énergie et raréfaction de sa disponibilité au vu de la situation géopolitique mondiale mais aussi du retard accumulé dans les investissements nécessaires à la transition énergétique dans notre ville.

Nous demandons à la Municipalité d'étudier les questions suivantes :

1. Quel est l'état des lieux actuel ? (Classement énergétique comme cela se fait avec le CECB pour les immeubles privés)
 - 1A. Pouvez-vous nous fournir un récapitulatif/résumé avec des dates des derniers travaux d'améliorations énergétiques et/ou isolations apportés aux bâtiments qui ont plus 15 ans et un équivalent CECB bas ou insatisfaisant.
2. La Municipalité a-t-elle mis en place un programme de suivi des consommations énergétiques ? Est-il possible d'accéder à l'évolution de la consommation par agent énergétique des bâtiments communaux ? (gaz, mazout, pellets, solaire, etc)
3. Le préavis 199 mentionnait déjà il y a plus de 10ans l'assainissement des bâtiments et notamment l'isolation périphérique. Quel est le planning de la mise en œuvre de cet axe dans le cadre de votre programme de rénovation énergétique ?
4. La Municipalité envisage-t-elle de s'appuyer sur un standard comme le standard Bâtiments 2019.⁴, qui serait un bon moyen de garantir une rénovation énergétique à haut standard ?
5. En cas de décision municipale de renoncer au gros œuvre de l'assainissement des bâtiments communaux, ou de le remettre à plus tard, comment justifie-t-elle sa décision du point de vue environnemental (objectifs du rapport préavis 2023/88) et financier ?

Nous demandons un renvoi direct en Municipalité.

Nyon, le 25.01.2023, Ariane Schwab Hug, Maria Ana Borges, Armelle DuPasquier, Alexander Federau, Christine Vuagniaux, Michael Sauerlaender.

³ <https://www.geneve.ch/fr/actualites/dossiers-information/changement-climatique-geneve/strategie-climat/energie-batiments>

⁴ https://www.local-energy.swiss/fr/dam/jcr:6fcde9b0-9233-4912-9c8e-6ef07c3e1011/Standard_Batiments_2019_1.pdf